

Étaient présents :

BOURROU : M.C.KERGOAT, S.WAGNER
CENDRIEUX: L.AGRAFEUIL, C.CABRILLAC, G.LE ROUX
CREYSSENSAC ET PISSOT : C.DENIS, C.CRAMAREGEAS
FOULEIX : G.GALLET, J.P.BENINCA
LACROPTE : J.P.SAINT AMAND, I.FAURE,
E.MAILLE DA FONSECA
ST MAYME DE PEREYROL : C.ROULEAU, M.L.GOURBEAU
ST PAUL DE SERRE : J.P.VIROL, G.PEYROUNY
SALON : M.GRELLETY, Y.MASSOUBRE,
VEYRINES DE VERGT : J.P.MONTORIOL, J.L.NOYER

BREUILH : Y.LEYNAERT,
CHALAGNAC : J.MANEIN, N.LANAURDY JOLY
EGLISE NEUVE DE VERGT : J.COULAUD, T.NARDOU
GRUN-BORDAS : S.FEIX, G.MOTARD
ST AMAND DE VERGT : J.L.MALLET, S.LIEBEAU

ST MICHEL DE VILLADEIX : P.CHADOURNE

VERGT : R.CACAN, B.DELPRAT, P.JAUBERTIE
J.P.CHARPENTIER

Absents excusés : M.CHEVREUX, C.DUPONT, M.VICTORION

Secrétaire de séance : I.FAURE

J.P.SAINT AMAND, en sa qualité de maire de Lacropte et au nom de son conseil municipal remercie les élus de leur présence et leur souhaite la bienvenue pour cette séance de travail ordinaire.

Le Président ouvre la séance à 20h45 ;

❖ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 MAI 2011**

J.P.SAINT AMAND informe l'assemblée de la demande modificative de R.COLLINET relative à la participation financière des insertions du SMCTOM dans le Trait d'Union : Le SMCTOM paye les insertions dans le journal du Pays de Beleyme, mais n'a jamais payé pour celles dans le Trait d'Union.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions. Néant

↳ *Le Compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité moyennant cette modification*

❖ **CORRESPONDANCE**

1. Ecole de St MAYME de PEREYROL

Le Président informe les délégués du souhait des élus de St MAYME de PEREYROL de donner le nom de Serge JAUBERTIE à l'école de cette commune.

Un courrier formulant cette demande a été envoyé à l'Inspecteur Académique.

2. Agrandissement collège de Vergt

J.P.SAINT AMAND informe les élus que le Conseil Général a voté en DM1, lors de la dernière session, la somme de 25 000€ destinée à la phase préparatoire de l'agrandissement du collège de Vergt. La superficie de ce collège sera de 800m² et l'ensemble des travaux s'élèvera à près de 2,2 millions d'euros.

3. Projet de la gendarmerie de Vergt

Lors de sa rencontre avec le Colonel QUINTARD, commandant le groupement de gendarmerie de la Dordogne, assisté du Capitaine BINARD, J.P.SAINT AMAND a défendu le projet de gendarmerie de Vergt sous la loi LOPSI 2. Les responsables de la gendarmerie ont demandé une note expliquant pourquoi nous ne souhaitons pas que ce projet se réalise sous l'article 93.

Le Président lit cette note à l'assemblée communautaire. Elle a été signée par R.CACAN, Maire de Vergt, et lui-même.

4. Maison Médicale Rurale

Dans son courrier, Benoist DELAGE explique les réserves émises suite à la délibération prise pour la mise en place de la procédure d'expropriation du terrain de Mr FONTALIRANT. Il explique que la partie réservée à la maison de retraite relève du domaine privé. Suite à la modification, la préfecture demande une nouvelle délibération annulant la précédente.

Le Président lit la proposition et demande aux élus s'il y a des questions. Néant

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 33 pour 0 Contre 1 Abstention (2011-E-06)**

Le Président rappelle l'impossibilité de mettre la maison médicale actuelle aux normes handicapés.

5. Maison de retraite de Vergt.

Le groupe OMEGA a repris la direction de la maison de retraite de Vergt. Ce groupe a plusieurs structures de cette nature en France et à l'étranger.

La demande de 23 lits supplémentaires à Mme Le Ministre est toujours sans réponse. Si la décision n'est pas rendue en septembre, le Président écrira au Président de la République.

M. Le Président donne la parole à Mme et Mrs. les Vice-présidents.

➤ Commission des Finances et du Personnel : J.P.VIROL

A. Personnel

1. Départ à la retraite d'une ATSEM

Un agent, ATSEM à l'école maternelle de Vergt fait valoir ses droits à la retraite au 31 juillet 2011.

Le bureau et le conseil communautaire avaient décidé de ne pas procéder à de nouvelles embauches mais de redéployer les agents.

Il est donc proposé de compléter les heures de 2 agents couvrant le temps scolaire et de confier la partie ménage à un agent contractuel en lui augmentant son temps de travail. Ce qui entraîne une économie.

R.CACAN précise qu'aucune remarque n'a été formulée lors du conseil d'école. La directrice de l'école maternelle de Vergt est satisfaite de cette solution.

Le Président soumet au vote des élus l'ensemble de cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2011-E-01) et (2011-E-02)**

Le Président informe les élus du courrier très violent des délégués de parents d'élèves de VERGT en date du 27/06/2011. Bien qu'il soit satisfait des missions accomplies par les délégués des parents d'élèves, le Président dit : « Ce courrier est nul, non avenu, et un des plus méchants qu'il m'ait été amené de recevoir. De plus, il n'est pas signé ce qui rajoute une interrogation supplémentaire ». Le Président rappelle qu'il pouvait recevoir ces personnes à leur demande, mais personne ne l'a contacté, ce qui est fort dommage !

2. Contrats CAE

3 contrats CAE arrivent à leurs termes. Cependant il faut prévoir des remplacements pour les pauses méridiennes des cantines.

J.P.VIROL soumet le remplacement de ces contrats CAE par des agents contractuelles à raison de :

- 6h20 par semaine pour Chalagnac
- 4h15 par semaine pour Vergt
- 4h45 par semaine pour Vergt

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2011-E-04)**

3. Suppression de postes

J.P.VIROL rappelle la décision du Conseil Communautaire de supprimer un poste d'attaché et un poste de rédacteur. Le CTP a donné un avis favorable.

Il est proposé de supprimer définitivement ces postes.

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2011-E-03)**

B. Finances

J.P.VIROL apporte des précisions concernant le dossier du marché voirie. Il précise qu'il n'a jamais été demandé de ne pas faire ce marché.

Mais attendu que le schéma départemental de coopération intercommunale prévoit le rattachement de 4 communes à la CAP, et que ces communes devront participer à la dette, J.P.VIROL n'a pas engagé les démarches auprès des établissements bancaires pour contracter l'emprunt.

Cet emprunt d'un montant de 300 000€ finance le marché voirie, l'élaboration du PLU intercommunal, les travaux divers d'investissement dans les écoles, le périscolaire et le restaurant scolaire de Vergt.

Il demande à l'assemblée communautaire s'il doit engager les démarches.

J.P.MONTORIOL souhaite connaître l'avis du Vice Président chargé de la voirie.

G.LE ROUX précise que s'il n'y pas de finances, il n'y a pas de marché et donc pas de travaux.

T.NARDOU demande quel serait le montant de l'emprunt pour financer le projet de la voirie ?

J.P.VIROL répond que l'emprunt s'élèverait à environ 70 000€ pour les travaux de voirie. Cependant les autres programmes tel que le PLU intercommunal, le périscolaire et restaurant scolaire de Vergt doivent également être financés (d'autant plus que les travaux ont commencés)

Il ajoute qu'il serait préférable d'emprunter sur la totalité pour bénéficier de taux plus intéressants.

Le Président intervient et donne des précisions sur le SCOT : il y a un an il avait été dit que soit le canton y entrerait dans son intégralité soit aucune commune ne l'intégrerait. Aujourd'hui le SCOT supervise le PLU intercommunal ce qui veut dire que le territoire du PLU est dans le SCOT.

J.LNOYER intervient : Si le PLU Intercommunal n'est pas financé cette année il le sera l'année prochaine mais les taux d'emprunt auront augmentés.

B. DELPRAT intervient : En matière de finances il y a 3 solutions : les économies, l'emprunt, la fiscalité. Il semblerait que la solution de l'emprunt soit la plus intéressante afin d'éviter l'augmentation des taux.

J.P.VIROL ajoute qu'il est favorable à contracter l'emprunt à la condition que le conseil communautaire s'engage à dispenser les 4 communes sortantes du coût d'emprunt (sauf si des travaux ont été réalisés sur les communes).

Le Président insiste sur le fait que la Communauté de Communes doit être solidaire. Et qu'il se refuse de mettre les communes en danger financier.

Le Président soumet au vote du Conseil Communautaire la proposition suivante :

- Réaliser les emprunts inscrits au budget afin de ne pas bloquer les réalisations communautaires,
- Affirmer sa solidarité avec les 4 communes,

- S'engager à ne pas pénaliser les 4 communes par les annuités d'emprunts à venir ; sauf pour des travaux effectués sur leur territoire ; lors de la mise en œuvre de l'arrêté préfectoral fixant les périmètres des nouveaux territoires et les clauses financières attachées aux mouvements des communes si la partition du Pays Vernois était maintenue.

Le Président précise que si par malheur cette délibération revenait non conforme, elle sera envoyée à Mr Le Ministre des collectivités territoriales qui a dit « Le schéma dit être voulu par les élus et non imposé par les préfets ».

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2011-E-08)**

J.L.NOYER demande à J.P.VIROL quel est le montant de l'emprunt attribué à chaque programme d'investissement.

Cette information sera transmise ultérieurement.

➤ Commission Education : M.VICTORION

A la demande de M.VICTORION (absent excusé), J.P.VIROL informe les élus d'une demande de 2 avenants concernant le marché de maîtrise d'œuvre :

- Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Après analyse comparative des offres et choix des entreprises, le montant total des travaux s'établit à 174 670.89€ HT pour un montant prévisionnel estimé au stade APD à 212 500€ HT, que le montant du forfait de rémunération reste inchangé 17 850.00€ HT

- Avenant n°2 au contrat de maîtrise d'œuvre

Les cabinets GRIFFOUL et CHARBONNIER devaient se partager la maîtrise d'œuvre, cependant ils proposent une solution plus simple : la création de l'accueil périscolaire est réalisé par l'agence GRIFFOUL et l'extension du restaurant scolaire sera réalisée par l'agence CHABONNIER.

Le Président soumet au vote des élus l'ensemble de ces avenants

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2011-E-05)**

A. Bacs à sable de l'école de Vergt

Lors du conseil d'école de Vergt, le dossier des bacs à sable a été abordé. R.CACAN informe l'assemblée communautaire du souhait des parents ; ils demandent que les bacs restent et que le sable soit changé une fois par an.

Le Président a demandé que le sable soit changé et ce avant de connaître l'avis des parents d'élèves.

Cependant il rappelle les risques sanitaires encourus. De ce fait des mesures doivent être prises avant qu'il y ait un risque pour la santé des enfants. Sa responsabilité serait alors engagée et il ne souhaite pas qu'il y ait des problèmes au niveau des petits.

➤ Commission ASSAINISSEMENT URBANISME : M.GRELLETY

A. Projet de centrale Photovoltaïque au lieu dit Toirac à Vergt

Mr PELOUX a déposé un dossier au guichet unique de la préfecture et a reçu un avis d'opportunité réservé début juin.

Ce projet nécessite une révision du document d'urbanisme et Mme la Préfète précise à la société « de travailler de concert avec le bureau d'étude qui aura la charge de réviser le document d'urbanisme »

Vu l'avancement de l'étude de PLU intercommunal, une révision ne peut se justifier au vu du travail, du surcoût engendré et des délais de procédure.

Le bureau propose d'intégrer le projet dans l'étude du PLU intercommunal.

Le Président soumet au vote des élus cette proposition

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2011-E-09)**

B. Raccordement à l'assainissement de la commune de St Michel de Villadeix

La commune de St Michel de Villadeix demande le remboursement de la redevance pour les foyers qui sont raccordables à l'assainissement collectif.

M.GRELLETY précise que pour valider cette demande de remboursement, la commune doit fournir des éléments complémentaires.

Le Président demande aux élus communautaires l'autorisation de prendre la délibération dès que les éléments seront fournis

↳ **Résultat du vote du Conseil Communautaire : 34 pour 0 Contre 0 Abstention (2011-E-10)**

➤ Commission COMMUNICATION : B.DELPRAT

B.DELPRAT remercie J.COULAUD et J.L.NOYER pour leurs interventions lors du dernier conseil communautaire.

Lors du précédent conseil communautaire, S.LIEBEAU est intervenue au sujet d'une facture adressée au CIAS concernant la parution d'une plaquette d'information de cette structure.

Le Président a demandé à B.DELPRAT de travailler sur ce dossier en commission restreinte CIAS/ Commission Communication.

Cette facture sera payée par le CIAS et la prochaine publication pour cet établissement sera gratuite.

C. Trait d'Union

Le trait d'Union sera prochainement distribué. :

Il sera composé entre autre :

- Insertion La délibération traitant de la proposition n°11,
- Un article sur le PLU intercommunal,
- Une article sur Quinzaine de la sécurité routière,
- Un article sur le Budget,
- Un article sur le SMCTOM,
- Information sur les horaires de l'ALSH Lou Bricoulou et l'Alsh Les P'tites Canailles,
- Un article sur les travaux de la commission communication :
- Un article sur la création d'un blog sur le site de la Communauté de Communes pour pouvoir s'exprimer sur le sujet de la réforme territoriale

D. Livret d'accueil

B.DELPRAT rappelle la décision de faire appel à des annonceurs pour financer l'impression du livret d'accueil.

Actuellement 20 annonceurs ont répondu positivement. Il manque 20 annonceurs pour engager l'impression

Il demande donc à nouveau l'appui de tous les maires pour démarcher les entreprises.

J.L.NOYER soumet l'idée de démarcher les entreprises qui travaillent sur le Périscolaire de Vergt.

J.P.SAINT AMAND dit que c'est une excellente proposition.

E. Taxe d'hébergement

Il avait été recensé 82 hébergeurs et une capacité d'accueil de 624 personnes sur le territoire du Pays Vernois ; A ce jour nous arrivons à 650 personnes. Il est possible que cette capacité d'accueil augmente car il y aurait encore beaucoup d'hébergement non recensés.

Le Président demande s'il y a des questions ? Néant

➤ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Le Président rappelle aux élus la proposition n°12 du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 8 avril 2011 qui est :

« Fusion de la Communauté de Communes du Pays Vernois (à l'exception des communes de St Paul de Serre, de Chalagnac, d'Eglise Neuve de Vergt et de Creyssensac et Pissot), de la communauté de communes du Terroir de la Truffe, de la communauté de communes Isle Manoire en Périgord(à l'exception des communes de Boulazac, Atur, Bassillac, Le Change, Blis et Born, Eyliac et Saint Laurent sur Manoire) et du SI d'Aménagement touristique de Vergt Saint Amand de Vergt. »

Le Président ouvre le débat et fait circuler la parole.

Interventions de M.GRELLETY, R. CACAN, M.C.KERGOAT, J.L.NOYER, S.FEIX, B.DELPRAT, JP.VIROL, T.NARDOU.

L'assemblée communautaire souhaite travailler sur cette proposition en reprenant la délibération du 14 décembre 2010 et en y apportant des modifications.

G.PEYROUNY intervient, en tant que Présidente du syndicat des transports scolaires concernant la proposition n°97 du ce même schéma relative à la suppression de ce syndicat. Elle fait un état des conséquences tragiques qu'entraînerait cette suppression.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité (2011-E-07)

- **Dit** qu'il n'accepte pas le Schéma des services de l'Etat (SDCI) proposé par Mme la Préfète le 08/0/2011 à la CDCI,
- **Souhaite** que les points suivants soient appliqués de façon incontournable
 - 1^{er} : Retour des quatres communes (Chalagnac, Creyssensac et Pissot, Eglise Neuve de Vergt et St Paul de Serre) qui n'ont aucune raison logique de partir et n'ont jamais manifesté une telle intention.
 - 2^{ème} : Pas de fusion mais au contraire aucune opposition à l'extension de notre territoire dans le respect de son bassin de vie et de ses compétences, avec l'arrivée éventuelle de communes limitrophes, si elles le souhaitent, car il est pour des actes volontaires au détriment des actes forcés,
 -
- **Donne** un avis favorable pour l'intégration du SI d'aménagement touristique de Vergt- Saint Amand de Vergt,
- **Donne** un avis défavorable à la proposition n°97 concernant la dissolution du SI de Transport Scolaire du secteur de Vergt, considérant qu'il y a lieu d'avoir un service de proximité pour maintenir l'existence du collège des 3 vallées de Vergt et de satisfaire les usagers que sont les enfants du secteur.

➤ Divers

Le Président lit, pour information, à l'assemblée communautaire l'article paru dans la gazette au sujet de la réforme de la carte intercommunale. L'association des maires ruraux de France réclame de nouveaux délais. Cet article est joint en annexe.

T.NARDOU informe les élus qu'il a eu connaissance du fait que le schéma présenté par la Préfète a été le 1^{er} en France et qu'il est considéré comme un vrai désastre.

➤ Dates de réunions

- **Bureau :**
 - Le 5/07/2011 à 18h30 à la Communauté de Communes

- **Conseil Communautaire**
 - Le Vendredi 23/09/2011 à 20h30 à St Amand de Vergt

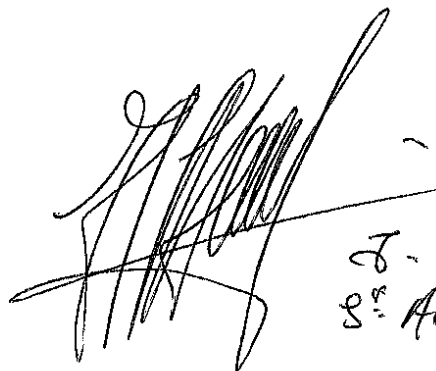
S'il y a un quelconque évènement, le Président organisera un Conseil Communautaire extraordinaire pendant la période estivale.

J.P.SAINT AMAND demande aux élus de Lacropte, leurs impressions sur ce conseil communautaire, comme il le fait régulièrement.

Les élus ont été intéressés par cette séance de travail.

Le Président lève la séance à 23h30.

*Je serai toujours un défenseur respectueux
des décisions du Conseil Communautaire.*



J.-P.
S^t AMAND